

## Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2011

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Drouineau Evrard, Sepré, Ms Gros, Lecomte, Buon, Clément, Esnault, Faucher, Ledru, Merouze

Absents excusés : M Aim procuration M. Fouché, M. Guengard procuration M. Buon, Mme Nivelais

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé.

### 1. Le point sur les dossiers

- Modification des statuts de la communauté de communes

Le conseil Municipal,

Vu la décision du conseil Communautaire du 20 mai 2011 sur la prise de compétence lui permettant la construction d'une **caserne de gendarmerie** sur la commune de Connerré

Vu le rapport de son Maire

Après en avoir délibéré

Désapprouvant le désengagement de l'état en la matière

Se prononce à l'unanimité contre la modification des statuts de la communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois sur la compétence sécurité

Le conseil Municipal,

Vu la décision du conseil Communautaire du 24 juin 2011

Vu le rapport de son Maire

Après en avoir délibéré

Accepte à l'unanimité la modification des statuts de la communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois en ajoutant un alinéa à l'article 2, en créant un chapitre intitulé "Action Sociale d'Intérêt Communautaire" , ainsi que le paragraphe "**Action en faveur de la Petit enfance**"

- Vente PLA

Vu la délibération du 20 avril 2011 décidant la cession de l'immeuble appartenant à la commune, sis 3 rue de la Fromenté

Vu l'avis des domaines du 23 mars 2011

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide d'accepter à l'unanimité la cession de la maison au profit de M. et Mme COSNARD Denis, domiciliés "la Pelouse" à Soultré au prix de 135000€

De confier le bornage de la propriété à M. Barbier, géomètre à Connerré,

D'habiliter le Maire à signer tous les documents administratifs et authentiques correspondants, notamment l'acte de transfert de propriété

- Vente terrain

Suite à la demande de Melle Caroline GRILLAT et M. Arnaud COIGNARD domiciliés 8 rue de la Fromenté à Soultré

Le conseil Municipal après en avoir délibéré

Accepte à l'unanimité la cession à leur profit d'une parcelle d'environ 1300m<sup>2</sup> d'un terrain cadastré B 1131 au prix de 5€ le m<sup>2</sup>

Décide que tous les frais afférents au transfert de propriété seront à la charge des acheteurs.

Habilite le Maire à signer les documents administratifs et authentiques correspondants, notamment l'acte de transfert de propriété.

- Commerce  
Suite à la reprise du commerce par M. LAIGNEAU Frédéric, considérant l'importance des travaux à entreprendre dans le bâtiment, le conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne lui faire payer le loyer de 190€ qu'à compter du 1er août 2011.
- Travaux mairie  
M. le Maire informe le Conseil qu'une subvention de 4320€ a été attribuée au titre de la dotation de développement des territoires ruraux. Certains devis sont encore en attente.
- Clôture de l'école 17 grande rue  
Suite à la consultation de 3 entreprises, seule « Clôtures Blot- Chauvin » a répondu. Le conseil accepte à l'unanimité le devis avec la variante grille rigide sur plaque, d'un montant de 3 196.33€. Les travaux seront réalisés en septembre. Une participation sera demandée aux riverains.
- Matériel cantine  
Le CM habilite à l'unanimité la commission des travaux qui se réunira le 7 juillet à choisir parmi les devis les fournisseurs pour le réfrigérateur et la chaudière de la cantine scolaire
- Subventions 2011  
Le conseil reconduit à l'unanimité, aux associations les subventions 2010, pour un montant de 3500€. Les amicales des sapeurs pompiers du Breil et de Montfort recevront chacune une subvention de 50€. Une réunion aura lieu en septembre sur les critères d'attribution des subventions.

## 2. Questions diverses

- Le rapport sur le service public d'assainissement est disponible en mairie ou en version dématérialisée.
- Le logement 17 grande rue est disponible à la location
- L'inauguration des vitraux et la visite du jardin des enfants a rencontré un grand succès. 80 personnes environ y ont assisté.
- Le conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge la formation professionnelle du CAP petite enfance de Mme Charlène GATINOIS, agent communal.  
Le montant de la formation auprès du CNED d'un montant de 565€ lui sera remboursé directement.
- La CDEN qui s'est tenue à la Préfecture a confirmé que la commune de Surfonds était bien redevable d'une participation au profit du SIVOS, pour la scolarisation de ses élèves.
- La procédure pour la modification simplifiée du PLU (rectification d'une erreur matérielle) est en cours jusqu'au 18 juillet
- Compte rendu réunion du Syndicat du Jalais
- Compte rendu du conseil communautaire

### 3. Schéma départemental de coopération intercommunale

Vu le rapport de présentation du Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) présenté par M. le Préfet de la Sarthe le 26 avril 2011 et des propositions concernant la Communauté de Communes des Pays des Brières et du Gesnois à laquelle la commune de Soultré appartient, à savoir :

1. Intégration de la commune de Thorigné sur Dué à la CCPBG
2. Rattachement de la CCPBG au Scott du pays manceau
3. Regroupement des syndicats d'eau (SIAEP) du Jalais et de Montfort le Gesnois et de Connerré

Le conseil municipal considérant

1) Que la commune de Thorigné n'est pas une commune isolée puisqu'elle appartient à la communauté de Communes du Pays Bilurien,  
Que l'avis des autres communes de cette dernière n'est pas connu  
Que les informations sur les conséquences diverses sont nettement insuffisantes  
Que les simulations présentées font état d'une augmentation des impôts pour nos habitants

2) que les points 2 et 3 n'entrent pas dans le cadre de la loi

Donne un avis défavorable au schéma départemental de coopération intercommunale.

La séance est levée à 24h00  
Prochain conseil vendredi 26/08